

**DÉNOMINATION DE CHEMIN**  
*à Plainpalais.*

---

Du 13 Avril 1928

---

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

ARRÊTE:

A) D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plainpalais en date du 15 Mars 1928, par laquelle ce Conseil décide de donner le nom de rue Edouard Tavan au chemin privé reliant le chemin de Miremont à celui des Crêts de Champel, parallèlement au sud-est du chemin Lacombe.

B) Lorsque la délibération sera envoyée au Registre Foncier pour exécution sur les plans, la Commune de Plainpalais devra joindre un croquis indiquant exactement le tracé du chemin.

Certifié conforme:

*Le Chancelier:* Théodore BRET.

---

---